



## Accident du travail annulation caractère professionnel

Par **Lili21850**, le **23/01/2016** à **19:08**

Bonjour,

En date du 18/12/2015, j'ai réceptionné une commande de matériel sur mon lieu de travail et je me suis fait mal au dos. Le 21/12/2015, je suis retournée travailler et le soir, j'ai consulté mon médecin qui a rempli les documents d'AT remis par mon employeur. Depuis le 22/12/2015, je suis en AT avec arrêt de travail. Le caractère professionnel de mon AT a été reconnu par la CPAM. Le 05/01/2016, j'ai consulté mon médecin qui a déclaré une nouvelle lésion. Le 12/01/2016, la CPAM a reconnu que cette lésion non décrite initialement est imputable à mon AT reconnu. Le 18/01/2016, je reçois un courrier de la CPAM qui m'informe que la décision du 12/01/2016 est annulée. Je suis toujours arrêtée. Quelles sont les conséquences sur mes indemnités et quels sont mes recours ?

Merci.

Cordialement